Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des AMAMCS pour 2023

Les membres des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation écrite faite par le conseil d'administration (circulaire du 13 janvier 2023), le samedi 11 février 2023 à 17 heures à l'Auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Fickinger, président, assisté de M. Pierre Lorentz, vice-président.

Il a été établi une feuille de présence pour tous les membres présents en leurs noms et/ou aux noms de ceux des adhérents ayant établi un pouvoir.

Ladite feuille de présence permet de constater que 105 membres de l'association ayant acquitté leur cotisation pour l'année 2023 sont présents et 31 représentés par des pouvoirs réguliers soit au total 136 personnes ce qui représente plus du tiers des membres de l'association qui compte 380 adhérents pour l'année 2022.

L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant, fixé dans la convocation :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 janvier 2022,
- 2) Rapport moral du président M. Pierre Fickinger pour l'année 2022
- 3) Rapport et compte-rendu de l'exercise 2022 par la trésorière Mme Françoise Huck,
- 4) Décharge au conseil d'administration,
- 5) Élection ou renouvellement de 2 membres du conseil d'administration,
- 6) Fixation des cotisations pour l'année 2023,
- 7) Calendrier prévisionnel des activités des AMAMCS pour l'année 2023,
- 8) Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg : bilan et perspectives par M. Paul Lang, Mme Estelle Pietrzyk et Mme Barbara Forest,

Allocution de bienvenue :

M. Pierre Fickinger, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents pour leur participation à l'Assemblée Générale. Il les remercie pour leur fidélité et rappelle que l'association compte 380 membres pour l'année 2022. Il remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement et plus particulièrement Mme Nadya Cornu, sécrétaire bénévole des l'association ainsi que M. Pierre Lorentz pour le PowerPoint illustrant les activités de l'année passée et le suivi de notre site internet www.amamcs.net

Il remercie M. Paul Lang, le directeur des Musées de Strasbourg, Mme Estelle Pietrzyk, conservatrice en chef du MAMCS ainsi que Mme Barbara Forest, conservatrice au MAMCS non seulement pour leur présence mais aussi pour les chaleureuses et fructueuses relations entretenues avec notre association.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2022 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2022, envoyé à tous les membres de l'association est adopté à l'unanimité.

2) Rapport moral du président pour l'année 2022

M. Pierre Fickinger donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé illustré par un PowerPoint préparé par M. Pierre Lorentz présentant les nombreuses activités de l'association (lien pour accéder au document annexé au présent procès-verbal), les acquisitions et l'édition d'une œuvre de Stéphane Belzère.

3) Rapport et compte-rendu financier pour l'année 2022 :

En l'absence de la trésorière Mme Françoise Huck, le vice-président M.Pierre Lorentz présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 Il n'y a pas de questions (document disponible dans le lien du PowerPoint annexé au présent procès-verbal).

4) Décharge au conseil d'administration :

Le président soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport financier approuve ces rapports et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice pour l'année 2022 . »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5) Élection ou renouvellement de huit membres du conseil d'administration :

Les mandats de Mmes Françoise Huck et Monique Moerman sont venus à échéance. Les sortants sont candidats à leur renouvellement. Nous avons enregistré la candidature de M.Jean-Luc Mercier qui se présente à l'assemblée.

Il est procédé aux votes, à l'issue desquels les 3 personnes sont élues à l'unanimité pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 janvier 2026.

6) Fixation des cotisations pour l'année 2023 :

Les cotisations annuelles sont fixées à :

- 40€ pour les membres adhérents ;
- -100€ et plus pour les membres bienfaiteurs ;
- 8€ pour les scolaires et étudiants ;

L'assemblée décide de reconduire ces taux pour l'année 2023. Sur ces montants, sont fiscalement déductibles : 25€ sur la cotisation adhérent et 100€ sur la cotisation de bienfaiteur.

7) Calendrier prévisionnel des activités des AMAMCS pour l'année 2023 :

Le président donne connaissance à l'Assemblée des activités projetées pour l'année 2023 (conférences, excursions et voyages, activités diverses). Ces informations seront disponibles sur le site internet des AMAMCS et dans le PowerPoint dont le lien est en annexe.

8) Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg; bilan et perspectives :

Le président donne la parole à M. Paul Lang, directeur des Musées de Strasbourg, à Mme Estelle Pietrzyk et à Mme Barbara Forest, conservatrices du MAMCS qui font le bilan des acquisitions, des dons et des expositions puis présentent le programme des expositions à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 19h et remercie les membres présents pour leur fidélité à l'association.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2023

le président : la secrétaire : signé : Pierre Fickinger signé : Nadya Cornu

Annexes:

- circulaire du 13 janvier 2023 portant convocation à l'assemblée générale ordinaire
- lien pour accéder au
 - rapport moral du président pour l'années 2022
 - comptes de l'exercice 2022
 - calendrier prévisionnel pour l'année 2023